

ÉLECTION. NICOLAS MEUROT président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes

“Il nous faut repenser complètement notre mode d'exercice, et très vite”

Il a été élu par ses pairs ce 21 mai suite à l'assemblée générale d'usage. A un moment-charnière pour la profession, alors que se profile une deuxième vague d'ouvertures d'offices. Rencontre.

Votre feuille de route ?

Nous allons continuer à œuvrer sur le flanc du plan local d'actions, une vraie spécificité des Alpes-Maritimes dans son étendue, en renforçant encore les budgets, pour le déploiement du Groupement Entreprises, Patrimoine et International, et pour un Groupe 3 baptisé Management au sens large du terme (comment mieux gérer les équipes, les relations clients, comment mieux vendre son conseil sur les activités hors monopole, etc.). Nous avons également voté le basculement du groupement Immobilier, qui compte une quarantaine d'offices, sous forme associative, même si la Chambre reste aux manettes, avec à la présidence Laurent Libouban. C'est un peu l'étape supérieure, avec une vraie force de communication via une vraie entité juridique. C'est l'idée pour tous les Groupements à terme.

Comment se porte le notariat azuréen ?

La réalité aujourd'hui, c'est que le plan d'actions mis en place dès 2016 doit faire face à l'augmentation du nombre de notaires (voit plus bas, NDLR), aux révisions de tarifs qui s'annoncent, à nos missions qui s'avèrent de plus en plus lourdes et longues. Et que tant au niveau de la Chambre des Alpes-Maritimes qu'à celui de la Cour d'appel d'Aix et jusqu'au national, au premier trimestre nous accusons une baisse de 6% du chiffre d'affaires... Avec une augmentation parallèle des charges de faits

de dossiers plus lourds. Au total, c'est une baisse de 30% de résultat que nous subissons, due aussi en partie à un certain tassement du marché. Un peu moins de produits, des charges qui augmentent, mais aussi un nombre d'actes en forte hausse : à mon sens, les nouveaux divorces judiciairisés, avec un acte facturé 50€, jouent énormément sur l'augmentation de la charge de travail dans les offices. C'est pour ça qu'il faut continuer à se mobiliser via notre plan d'actions, pour développer nos activités, pour se former à tous ces nouveaux domaines, pour tendre vers l'excellence, communication comprise, nous n'avons plus le choix.

On parle souvent de déserts notariaux...

C'est aussi une réalité dans l'arrière-pays. N'oublions pas que nous exerçons une mission de service public, et qu'à ce titre, il y a des obligations. Nous avons créé trop d'études, trop vite, et mal. Mal car nous aurions dû imposer une meilleure répartition des offices sur le territoire, mais la loi ne l'impose pas, c'est un tort. et la Chambre a son rôle à jouer, en sensibilisant la profession. Nous vivons depuis un an une métamorphose totale, il faut se développer dans nos activités comme dans notre couverture territoriale.

Ce qui passe par la spécialisation ?

Initialement, je n'y étais pas favorable. Mais il faudra bien venir



En région parisienne, les études se composent déjà de notaires spécialisés, en droit de la famille, en droit des affaires... Même si ça n'est pas ma vision de départ du notariat, diversifier ses activités va obliger, d'une certaine manière, à plus se spécialiser. Le notariat à ambition universelle et généraliste est derrière nous, si on veut de l'efficacité, du bon conseil au bon

client. En ce sens, cibler ses activités, en ayant par exemple recours à un notaire salarié spécialisé, ou un associé complémentaire à ses propres compétences, c'est une solution. Tout comme la mise en commun d'équipes entre plusieurs offices. En clair, il faut repenser notre mode d'exercice. Le notaire n'est plus ce tiers de confiance qu'on venait consulter dans les

CE QUI CHANGE

Le président, Nicolas Meurot, élu par les membres de Chambre. Il présidait jusqu'alors le groupement Entreprises, Patrimoine et International. Il a exercé en région normande, puis réussi deux concours de création, les Yvelines et les Alpes-Maritimes : il s'installe à Carros il y a dix ans. Son intérêt pour les instances le mène à différents postes, conseiller rapporteur, syndic, responsable de groupement.

Le vice-président, Marc Girard, et la nomination du past-président Jean-Philippe Vouillon au titre de président honoraire.

141, le nombre d'offices sur le 06 après la première vague de libres installations désormais permises par la Loi Croissance. Parmi eux, 52 "Bébés Macron" dont 49 en exercice effectif.

375, le nombre de notaires dans les Alpes-Maritimes en 2019, contre 250 il y a une dizaine d'années.

campagnes, cette vision-là du notariat, Emmanuel Macron l'a tuée... Et c'est dommage, surtout dans les zones retirées, où l'accès au droit disparaît. Peut-être proposera-t-on bientôt aux notaires, comme pour les médecins, d'offrir des locaux dans les villages ? Ça n'est pas sérieux. C'est à la profession de s'en émouvoir. Et notre atout, c'est notre unité.



Libre installation : premier bilan mitigé

● Selon le Conseil supérieur du Notariat, pour un bilan national forcément révélateur, il y aurait 10 à 15% des nouveaux offices créés suite à la loi Macron sur la libre installation qui fonctionneraient très bien, souvent appuyés par des apports familiaux associés ou de solides réseaux déjà acquis, "pour un lancement plutôt positif" aux dires du président Meurot. Suit une tranche globale qui tient encore la corde, une autre majeure- qui vivote, mais 15% de

ces nouvelles installations sont jugées extrêmement préoccupantes quant à leur survie immédiate. "Pour ces 15% là, on s'attend à des associations entre confrères pour rentrer des fonds, ou à un recours à l'emprunt. C'est un peu inquiétant." D'autant que la conjoncture économique est soupçonnée d'inversion de courbe à compter du deuxième semestre 2019 pour certains économistes. Dans les Alpes-Maritimes, suite à la première vague de libre installa-

tion, on dénombre 52 ouvertures pour 89 offices "traditionnels", une part loin d'être congrue. "On va vers des aberrations, des offices qui ont été, par tirage au sort, attribués, et qui ont été cédés avant même leur ouverture... C'est déjà arrivé en région parisienne." La loi croissance victime d'une spéculation au sein même de la profession ? "C'est le risque" souffle Nicolas Meurot. "Qu'il ait fallu une augmentation du nombre de notaires, le principe

était accepté. C'est la méthode qui reste brutale, alors que l'on parle aujourd'hui d'une deuxième vague de créations, qui se profile entre juin et début juillet, alors que la première n'est pas encore stabilisée dans ses activités." Une quinzaine d'études seront admises sur le territoire départemental après ce nouveau tirage au sort. "A Gagnac-sur-Mer, il y avait deux offices, ils sont sept aujourd'hui. Le marché notarial n'est pas extensible."

ISABELLE AUZIAS